

les lettres dès leur jeunesse" (VINCENT DE BEAUVAIS); qu'il faut donner trois mattres aux fils des seigneurs: l'un enseignant les mystères de la religion; le second, "suffisant en science et par spécial en science de grammaire, pour enseigner à parler latin, à lire, à ouyr, à entendre, ce qui est moult expédient aux enfants des roys et des grans seigneurs"; le troisième, de race noble et ancien chevalier, "qui les apreigne à estre et à converser entre gens grans et petiz, princes et prélats, chevaliers, seculiers et religieux." (GILLES DE ROMME.)

Voilà, certes, un programme qu'accepteraient, de nos jours, les pédagogistes les plus rigides.

Mais les faits sont-ils d'accord avec la théorie? Cela n'est point douteux pour M. Delisle. "La liste serait bien longue à dresser, dit-il, des barons et des seigneurs qui ont cultivé avec plus ou moins d'éclat, au moyen âge, l'histoire, la jurisprudence, la poésie. La multitude des personnages remarquables de ce temps, hommes d'État, guerriers, ministres, etc., recrutés dans les rangs de la noblesse, suffit à elle seule pour trancher la question."

Cependant, comme des croix grossières tenaient lieu de signatures au bas des actes des onzième et douzième siècles, on en a conclu que les nobles de ce temps ne savaient pas écrire. C'est une grosse erreur à laquelle il est facile de répondre péremptoirement par le fait que voici: l'usage d'apposer sa signature sur les actes, les missives, etc., n'existait pas pendant la majeure partie du moyen âge; ainsi, pas une des nombreuses lettres de saint Louis n'est signée, et cependant il est certain qu'il savait écrire!

Le bon sire de Joinville, senéchal de Champagne, écrivait fort bien, lui aussi, comme l'atteste un curieux document découvert par M. Chazaud, archiviste du département de l'Allier.

Bertrand de Guesclin, qu'on a représenté comme le plus illettré des chevaliers, Talbot, Lahire, Dunois, et bien d'autres avec eux, ne méritent nullement la réputation d'ignorance qu'on leur a faite. L'usage de signer les actes est relativement moderne. C'est à partir de Charles V que les souverains commencent à le pratiquer, et Philippe de Mézières s'en plaignait avec amertume, déclarant qu'un souverain "ne doit signer de lettres autographes qu'à ses parents, au pape et aux potentats étrangers."

On le voit, quoi qu'on ait pu dire ou écrire, il faut reconnaître la fausseté de la célèbre formule: "Il a déclaré ne savoir signer, attendu sa qualité de gentilhomme." Au quinzième siècle, en Bretagne, les *notaires-passe*, qui apparemment devaient savoir écrire, étaient tous des gentilshommes, et il en était de même dans le Dauphiné. (LA ROQUE, *Traité de la noblesse*, c. CXLVIII, éd. de 1710.)

M. Delisle n'hésite donc pas à conclure, comme l'avaient fait précédemment M. de La Borderie et M. A. de Courson, "que les nobles, au moyen âge, savaient écrire, et que, la portion savante du clergé mise à part, ils n'étaient pas plus ignorants que les membres des autres classes de la société." (LA BORDERIE, *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, I, 60.)

Cte DE MONTALEMBERT.

VARIÉTÉS.

Armées de quelques Etats de l'Europe.— Les chiffres suivants montrent l'effectif des armées de quelques-uns des Etats de l'Europe: Russie, 4,000,000; Allemagne, 2,500,000; France, 2,430,000, et peut-être 3,000,000 si c'est nécessaire; Autriche, 1,077,000; Italie, 1,400,000; Turquie, 800,000.

L'armée des Etats-Unis.— Le rapport annuel du secrétaire de la guerre des Etats-Unis porte l'effectif de l'armée